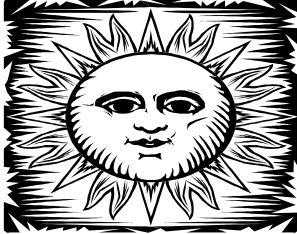


A SUD



LE SOLEIL BRILLE

DEONTOLOGIE, LIVRE BLEU DE LA POSTE

Un guide pour les redresseurs de torts vient de sortir. Destiné à lutter contre les esprits déviants, à mettre au pas les rebelles critiques de nos organisations, empêcher subtilement la contestation,

le droit légitime de faire grève, à justifier le modèle de vente généralisé et bien sûr les suppression d'emplois.

Tout ça au nom de la morale financière des marchés et de la dictature de l'économisme.

C'est une nouvelle provocation de La Poste que d'oser nous rappeler nos devoirs pour sortir demain l'arsenal connu et éprouvé des sanctions. Celles-ci s'abattent depuis trop longtemps (voir la répression syndicale actuelle) mais avec ce petit livre bleu minable, la répression se structure d'un cran supplémentaire. Nos patrons n'hésiteront pas, bible à la main, encore et toujours plus à nous culpabiliser, menacer, sanctionner, réprimer... au nom du rappel de nos devoirs et de leurs enjeux !

Encore une atteinte à nos droits qui appelle une réponse car cette déontologie-là, est-elle vraiment la notre, et celle de tous les usagers ?

NOUVEAU MARCHÉ AUX ESCLAVES SUR LE NET

Il y a vraiment de tout sur le site « le Bon coin.fr »... Preuve en est, La Poste recrute même ses futurs facteurs, au milieu des annonces de collectionneurs de tous poils, de ventes d'immobilier... Et comme au bon vieux temps de l'antiquité, La Poste va pouvoir faire son marché : lors de ces job dating, entretiens éclairs non préparés et durant les « 7 minutes pour convaincre » qu'a le candidat, devra-t-il afficher une santé et une dentition solide ...? Nul doute qu'il devra se montrer très souple et décomplexé, en tout cas, afin de bien servir ses maîtres...

Qu'ils sont loin les vrais concours d'entrée de fonctionnaires...

La Poste recrute
20 facteurs en CDI
Annemasse
Saint Julien en Genevois

Job Dating
18 Janvier 2012
15h00 à 19h00

Centre Courrier
450 Avenue Jean Morin
La Roche sur Foron

Info
Inscriptions
04 50 10 36 65

LA POSTE
...ET LA CONFIANCE GRANDIT

A SUD, LA SOLIDARITE N'EST PAS UN VAIN MOT !

Des dizaines d'adhérent(e)s de notre syndicat (ainsi que l'aide de notre fédération) se sont cotisés pour permettre à Eric Ménard, notre collègue facteur de Tours Marceau injustement sanctionné par la boîte, de toucher l'intégralité de ses deux mois de salaire. C'est en effet à une peine de 2 mois de suspension de salaire qu'Herr Tibi et sa bande, après l'avoir menacé de licenciement pur et simple, avaient condamné notre collègue pour ses refus d'effectuer des heures supplémentaires imposées.

Désormais, nous allons régler nos comptes avec la boîte devant les tribunaux...

ACTION ?

Après le changement de statut de la Poste, il était attendu que notre Président introduise l'actionnariat salarié dans ses priorités. C'est ainsi que lors du conseil d'administration du 21 décembre 2011, ce dossier a été présenté. Les grandes lignes de ce dispositif sont désormais connues. Une augmentation de 2% du capital de la Poste avec un objectif ambitieux d'une prise d'actions d'un postier sur 2 ! Pour atteindre un tel objectif de 150.000 actionnaires, la somme

de 100 millions d'euros est avancée pour financer abondamment, décote et publicité. Quand il n'y a pas de sous pour augmenter les salaires à la diète depuis des années, il y en a pour en faire profiter ceux qui s'en tirent le mieux en ces temps de crise, à savoir ceux qui arrivent à épargner en fin de mois. A moins qu'ils n'incitent les plus petits à s'endetter pour devenir propriétaires de l'entreprise ?

Si la direction nous assure que ce dispositif est totalement sûr, rien ne nous dit que la Poste ne fera pas son entrée en bourse durant les 5 ans où le placement sera bloqué. La malheureuse expérience de France Télécom nous le rappelle. Jean Paul Bailly affirme également que ce dispositif doit « positionner l'actionnariat comme un dispositif d'association des salariés aux résultats et non comme un complément de rémunération ». Un tel aveu nous pousse à penser que, un, la sécurité du placement avec des résultats pas forcément positifs n'est pas aussi sûre, deux, que c'est pour eux l'espérance qu'un salarié actionnaire se résoudra à accepter des mesures négatives pour faire progresser les résultats de l'entreprise, préalablement à une revalorisation des actions.

En conclusion, vous ne serez pas surpris d'apprendre que nous sommes farouchement opposés à toute forme de boursicotage émanant d'une politique capitaliste, que la seule action possible reste pour nous, l'augmentation de notre pouvoir d'achat par une meilleure redistribution des richesses, avec l'augmentation de nos salaires.

L'ARCEP SANCTIONNE LA POSTE

Par une décision du 20 décembre 2011, l'Autorité a, en application de l'article L. 5-3 du code des postes et des communications électroniques (CPCE), prononcé une sanction à l'encontre de La Poste pour méconnaissance de ses obligations de service universel.



Il résulte tant du droit communautaire que de la loi française que le service universel postal doit comporter une offre, à un prix abordable, d'envois postaux d'un poids maximum de 2 kilogrammes.

Or La Poste n'autorise plus, depuis 2007, dans le cadre de son offre commerciale de service universel " Lettre ", l'envoi de marchandises avec ou sans valeur commerciale. En outre, La Poste exclut actuellement de son offre " Mini Max ", destinée aux petits objets, l'acheminement d'envois d'une épaisseur supérieure à 2 centimètres et de plus d'1 kilogramme.

Par conséquent, l'Autorité a constaté qu'il n'existait, au sein du service universel que la loi a confié à La Poste, aucune offre à un tarif abordable, c'est-

à-dire proche de celui de la " Lettre ", permettant l'acheminement d'envois postaux, autres que les correspondances, pesant moins de 2 kilogrammes et dont l'épaisseur est supérieure à 2 centimètres. De telles offres existent pourtant dans de nombreux pays européens.

Maintes fois alertée, notamment par des associations de consommateurs ou d'entreprises de e-commerce, du besoin d'une telle offre à tarif abordable, l'Autorité ne peut que constater, malgré la mise en demeure adressée le 28 juillet 2010, le maintien de la méconnaissance par La Poste d'une de ses obligations de service universel.

L'Autorité prononce, dans ces conditions, une sanction pécuniaire d'un million d'euros qu'elle estime proportionnée au manquement constaté.

COMPREHENDERE

Le socle commun attend des élèves qu'ils soient capables, en fin de collège, de rédiger un texte correctement ponctué. L'Antiquité utilisait une écriture continue dont la lecture était faite à voix haute. Dans les inscriptions latines, on commence alors par mettre un point (punctum) entre chaque mot, d'où l'étymologie du mot « ponctuation ». Ce n'est qu'au Ier siècle avant J.-C. que la ponctuation se précise et qu'on sépare les mots.

Au Moyen-âge et à la Renaissance, l'apparition de la lecture silencieuse « contribue à doter l'alphabet de dispositifs de plus en plus complexes dont la ponctuation fait partie ». Avec l'apparition de l'imprimerie, l'utilisation de la ponctuation s'affine encore.

De tous ces progrès, Ramillon première, secrétaire de FO, n'a jamais entendu parler. Dans un tract surprenant de nullité (« La dictature, c'est fini », du 19 décembre 2011), on atteint ce qu'il est bon de considérer comme une apothéose dans la médiocrité intellectuelle : on relève pas moins d'une trentaine de fautes ! 47% d'entre elles sont des erreurs ou des absences de ponctuation ! Suivent, pêle-mêle, des fautes d'orthographe, des contresens sur l'emploi de certains mots, des erreurs de grammaire, de syntaxe.

A l'arrivée, le pensum pondu par Ramillon première est incompréhensible... Mais, y avait-il seulement quelque chose à comprendre ?

PS : Bien évidemment, nous tenons ce summum de médiocrité intellectuelle à votre disposition.

FOLIE DES GRANDEURS :

Le nouveau Pacs guichetier aura lieu au Vinci à Tours le 16 février prochain.

Et pourquoi pas à Bercy l'année prochaine ?



« Même sans espoir, la lutte est encore un espoir ». Romain Rolland.

« Le pouvoir ne souhaite pas que les gens comprennent qu'ils peuvent provoquer des changements ». Noam Chomsky.

" L'utopie d'aujourd'hui c'est la réalité de demain ». Victor Hugo.